



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIRAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
mercredi 20 décembre 2017

FORT BLOQUE : DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Armelle GEGOUSSE, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

Absents - point 1 à 16 b compris :

Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

David DREGOIRE à Patricia QUERO RUEN, Jean-Luc MADEC à Serge LECUYER, Martine LIEDOT (du début de la séance au point 15 compris), Anne-Valérie RODRIGUES à Hélène BOLEIS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO à Ronan LOAS, Katherine GIANNI à Teaki DUPONT (à compter du point 16), Dominique DAUGES à Loïc TONNERRE, Nelwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Hélène BOLEIS

Présents :

- ouverture de la séance : 24
- point 01 à 16b : 20

Absents excusés ayant donné des pouvoirs :

- pour la séance : 09
- début séance à 15 compris : 01
- point 16a et 16 b compris : 01

Absents :

- point 01 à 16 b compris : 04

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

n°13

FORT BLOQUE : DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME

Rapporteur : Serge LECUYER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » du lundi 11 décembre 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que la commune est titulaire du titre d'occupation pour les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) notamment de Fort Bloqué,

Considérant que le titre d'occupation pour la ZMEL de Fort bloqué a été accordé à la commune en date du 21/02/2001 pour une durée de 15 ans (échéance 31/12/2016) et renouvelé pour 1 an (échéance 31/12/2017),

Considérant que la commune souhaite étendre sa compétence mouillages sur l'ensemble de son littoral,

La commune de Ploemeur sollicite les services de l'Etat pour bénéficier du titre d'occupation pour les zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) suivant les dispositions des articles R2124-39 au 2124-55 du CGPPP.

Au terme de la procédure administrative défini par les articles précédemment cités la commune assurera la gestion sur les secteurs de Fort Bloqué et Port Fontaine.

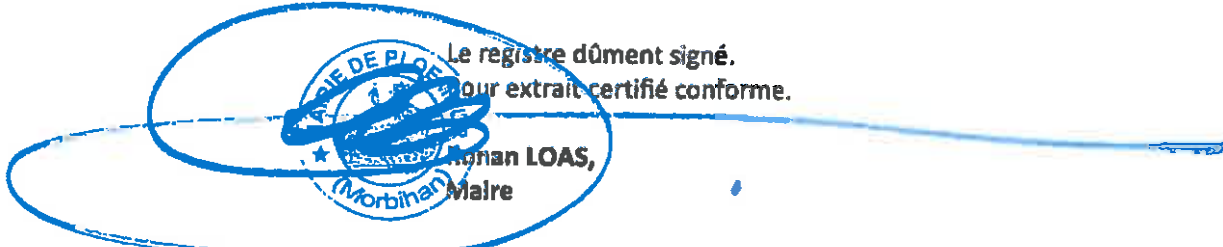
Dans le cadre de la mise en place de la procédure évoquée ci-dessus, la commune de Ploemeur sollicite les services de l'Etat pour bénéficier d'une prolongation de l'autorisation d'occupation du domaine public maritime qui lui a été accordée le 25/01/17.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter des services de l'Etat pour :
- la demande de renouvellement de la ZMEL de Fort Bloqué et la création d'une ZMEL notamment à Port Fontaine,
 - la prolongation du titre d'occupation pour la zone de mouillages et d'équipements légers de Fort Bloqué.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.


Ronan LOAS,
Maire

